



Les "BRÈVES" de la SA SNCF

À la UNE !

Le gouvernement a commandé un rapport au CGEDD*, à l'IGAS* et à l'IGF*.

Les ministres DJEBBARRI, LE MAIRE et VÉRAN, plus de deux ans après le vote du Nouveau pacte ferroviaire ont demandé, dans une lettre de mission au CGEDD*, à l'IGAS* et à l'IGF*, de rédiger d'ici le 31 mars, un rapport sur les facilités de circulation accordées aux cheminots : état des lieux, comparatifs avec d'autres secteurs professionnels, éclairage européen, adaptation à la concurrence, faisabilité juridique.

Depuis le 10 septembre 2019, l'UTP (Union des Transports Publics) sollicitait l'intervention de l'État sur le sujet des facilités de circulation (de même que sur l'accès à la médecine spécialisée et au logement) dans le cadre de l'ouverture à la concurrence.

Ce sujet revêt plusieurs composantes dans sa dimension fiscale et sociale notamment : les cotisations patronales et salariales mais aussi les impositions des salariés bénéficiaires.

L'UNSA-Ferroviaire défend le maintien et la mise en place des Facilités de Circulation UNIVERSELLES pour tous et dans toutes les entreprises ferroviaires.

Rappelons que les FC font partie intégrante du Sac à Dos Social des Salariés et Pensionnés de la SNCF comme indiqué depuis leur création dans le titre VIII du décret du 15 novembre 1938.

À l'image de ce qui s'est fait pour la prévoyance, un scénario sera choisi à l'issue de la Mission interministérielle.

*Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable - *Inspection générale des affaires sociales - *Inspection Générale des Finances

CSE du 10 et 11 mars 2021

SOMMAIRE

- Actualisation du dispositif de départ volontaire ☞
- Projet de dématérialisation des Facilités de Circulation des Ayants Droit ☞
- Point d'étape sur les sujets de l'Action Sociale ☞
- Projet de désamiantage du cabinet médical et du CAS de POITIERS ☞
- Nomination d'un médecin du travail au cabinet médical de CALAIS et à celui de DUNKERQUE ☞
- Évolution d'organisation du siège des Services Médicaux ☞
- Information relative aux différents projets des Services Médicaux ☞
- Information relative au transfert des missions achats des Services Médicaux vers la Direction Déléguée Stratégie Finances ☞
- Projet de redéploiement des effectifs SUGE du site de BRIVE ☞
- Informations Pratiques UNSA-Ferroviaire ☞

Extrait de la déclaration liminaire lue en séance

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les élus,

J'ai longtemps cherché l'inspiration pour rédiger cette déclaration et me suis malheureusement retrouvé devant le syndrome de la page blanche.

J'ai donc fait ce que beaucoup font dans ces cas-là, chercher dans l'actualité : l'anniversaire des 1 an de la COVID ? Trop tristement facile et redondant à la longue non ?

La gestion de la crise par le gouvernement ? Trop réac.

La journée internationale des droits de la femme ? Trop démagogique et déjà fait, récemment.

Et puis vous savez, depuis longtemps, je suis résolument convaincu comme ARAGON que, (je le cite) :

« L'avenir de l'homme est la femme. Elle est la couleur de son âme. Elle est sa rumeur et son bruit. Et sans elle, il n'est qu'un blasphème. »

Puis, sournoisement, je me suis résigné à chercher dans mes archives pour recycler une déclaration qui va bien (mon côté écolo sûrement).

Retrouvez l'intégralité de la déclaration [UNSA-Ferroviaire ICI](#)



SNCF SA

« Dispositif spécifique de cessation de fonctions des agents du cadre permanent de SNCF SA - Départ Volontaire »

La SA SNCF dispose d'un référentiel temporaire qui complète, par des dispositions spécifiques, le GRH 00281 «Cessation de fonctions des agents du cadre permanent – Départ Volontaire».

Le dispositif GRH 00281 est le dispositif socle commun au GPF. Il est en vigueur depuis 2019 pour une durée de 3 ans. **Le référentiel spécifique SNCF SA vient en complément du référentiel « socle » du GPF, GRH 00281, pour les salariés au statut. Il est reconduit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.**

Le dispositif spécifique de Départ Volontaire est activé, sous réserve de la validation de la DRH de SNCF SA.

Sont concernés, tous les salariés du cadre permanent de SNCF SA dont l'emploi est supprimé, qui ne sont pas remplacés, qui sont éligibles au GRH 00281, qui comptent plus de 10 ans d'affiliation à la CPR, et qui partent au moins 12 mois avant l'âge pivot.

La liste des emplois supprimés entrant dans le champ d'application est déterminée par la DRH de SNCF SA. La liste est établie par qualification, par métier, par LPA et par emploi.

L'indemnité spécifique « SNCF SA » s'ajoute à l'indemnité du dispositif socle existant (GRH 00281). Le montant total de l'indemnité du dispositif socle en vigueur (GRH 00281) et de l'indemnité du dispositif spécifique « SNCF SA » est compris dans une fourchette **entre 6 et 36 mois maximum de salaire de référence** (pour un temps complet).

L'indemnité spécifique SNCF SA est déterminée en fonction du nombre d'années d'affiliation à la CPRP SNCF :

- Salariés comptant plus de 10 années et moins de 15 années d'affiliation à la CPRP SNCF.
- Salariés comptant au moins 15 années d'affiliation à la CPRP SNCF.

Le tableau ci-dessous récapitule l'indemnité spécifique (salaire de référence) en fonction du nombre d'année d'affiliation à la CPRP SNCF et la date de départ par rapport à l'âge pivot.

Dispositif spécifique	Départ effectif avant l'Age Pivot								
	Salariés comptant plus de 10 ans et moins de 15 ans d'affiliation à la CPR			Salariés comptant au moins 15 années d'affiliation à la CPR SNCF					
Date de départ par rapport à l'âge pivot	entre 10 ans et -de 13 ans	entre 13 ans et -de 14 ans	entre 14 ans et -de 15 ans	48 mois avant AP	Entre -de 48 et 36 mois inclus	Entre -de 36 et 30 mois inclus	Entre -de 30 et 24 mois inclus	Entre -de 24 et 18 mois inclus	Entre -de 18 et 12 mois inclus
Indemnité spécifique SNCF SA- salaire de référence	16 mois	15 mois	14 mois	12 mois	8 mois	6 mois	4 mois	2 mois	1 mois

Age Pivot

Vos élus sont à votre disposition pour vous renseigner.



OPTIM'SERVICES

Consultation sur la dématérialisation des Facilités de Circulation des Ayants Droit

Retrouvez la déclaration [UNSA-Ferroviaire](#) lue en séance [ICI](#)

La consultation sur ce projet était à l'ordre du jour de ce CSE.

Dès le mois de novembre 2020, lors de la première présentation du projet en CSE, l'[UNSA-Ferroviaire](#) mettait en exergue le fait que :

○ **Du point de vue de la fracture digitale**

- Obliger l'ayant droit à posséder un moyen technique (smartphone, ordinateur et imprimante ou tablette) afin de pouvoir utiliser, à son gré, ses FC n'est pas concevable.
- Compter sur l'ouvrant droit pour générer les justificatifs pour ses ayants droits non autonomes, de les leur imprimer et de les leur envoyer n'est inacceptable.

L'[UNSA-Ferroviaire](#) a immédiatement revendiqué

- De laisser à l'ouvrant droit la **possibilité de choisir le type de support FC pour chacun de ses ayants droit, numérique ou papier**, comme cela s'est fait en son temps pour la fiche de paie (envoi postal ou application Digiposte).
- De permettre l'annulation d'une « case » validée et imprimée quelle que soit la situation (train d'approche retardé, impossibilité de voyager pour quelque raison que ce soit, ...).

○ **Du point de vue de l'impact humain**

- Le projet était mené au pas de charge : « Moins de six mois pour acter un projet qui va bouleverser l'avenir de nombreux collègues ».
- La modernisation attendue par une grande partie des ayants droit et ouvants droit était un prétexte servi par l'entreprise pour justifier son projet ; aucune enquête concrète ne venant corroborer ces dires.
- La masse salariale était le vecteur d'économies au mépris des collègues dont l'avenir est plus qu'incertain et déjà malmenés depuis des années.
- Les chiffres présentés étaient un mélange de genre (agents/ETP) et surtout une naïve ou utopique projection.
- Le dossier était flou et insatisfaisant notamment au sujet de la charge restante et donc les postes supprimés.

Les élus [UNSA-Ferroviaire](#) ont accepté de participer à la concertation de projet afin de faire entendre leurs revendications et de faire évoluer le projet afin que les collègues concernés par ce projet puissent avoir une réelle perspective d'avenir professionnel.

Ils ont voté une expertise pour avoir des éléments factuels qui leur permettent de voter la consultation avec justesse : expertise qui a confirmé leurs craintes vis-à-vis de la fracture digitale, de l'accompagnement des salariés concernés (entretiens exploratoires orientés).

Pour mémoire, les élus [UNSA-Ferroviaire](#) avaient demandé de permettre aux salariés qui le souhaitaient d'être accompagnés durant cet entretien; demande rejetée par la direction.

Toutes ces étapes laborieuses ont permis d'obtenir l'assurance du suivi des salariés concernés par la CSSCT.

Au-delà de cela, vos élus [UNSA-Ferroviaire](#) sont restés très insatisfaits de la façon dont les dirigeants la direction de PPA (Paie et Prestations Administratives) balayent sans vergogne d'un revers de manche, les arguments factuels des élu-e-s, étayés pourtant par les éléments de l'expertise. Des dirigeants obtus qui face aux arguments des élus ont toujours une réponse en forme de : « J'ai raison et je vous le prouve » même si c'est au détriment des salariés et des clients. Des dirigeants qui regardent à travers leur propre prisme et refusent de s'adapter aux besoins de leurs salariés et aux exigences du service à rendre.

Face à cette situation, les élus [UNSA-Ferroviaire](#) ont refusé de voter la consultation.



ACTION SOCIALE

Point d'étape sur les sujets de l'Action Sociale

Retrouvez la déclaration [UNSA-Ferroviaire](#) lue en séance [ICI](#)

Seize mois que nous attendions la présentation de Monsieur LAUMIN en CSE pour évoquer les dossiers de l'Action Sociale. Pour mémoire, lors de sa venue le 19 novembre 2019, face au tollé des élus, il s'était engagé à démarrer un certain nombre de travaux :

- Une information avec consultation sur le redécoupage des Unités d'Action Sociale (fait fin 2020), *redécoupage dont on nous a dit qu'il n'était pas parfait puisqu'à moyens constants.*
- Une information avec consultation sur l'avenir des « petits centres sociaux, selon l'expression de la Direction.
- Une information sur le devenir des secrétaires et un groupe de travail des élus CSE sur l'évolution des métiers de l'action sociale. Le GT sur le métier de secrétaire a démarré début mars.

Aujourd'hui, il ne reste que 92 centres sociaux et les fermetures et transformations en antenne se poursuivent depuis des années, par lente érosion.

La direction de l'action sociale n'est pas une championne du passage en CSE. De ce fait, l'impact des fermetures sur les conditions de travail des salariés est passé sous silence.

Monsieur LAUMIN a tenté une fois de plus de nous endormir. Pourtant, certaines pistes d'évolution possibles se laissent entrevoir au travers des propos du directeur. Tendons l'oreille et retenons certains de ses propos :

- « **La mise en place ou non de la Caisse de branche aura un impact. Pour le moment, pas de grande annonce tant qu'il n'y aura pas plus de clarté sur le sujet** » ...
- « **Il faut relire les offres vers un service équitable entre les 5 SA et relire la manière dont on travaille** ». « **Les enjeux de notoriété envers l'entreprise vont être requestionnés** ». « **Il va falloir regarder comment on accompagne les contractuels puisqu'il n'y a plus d'autres modes d'embauche** ».

À ce stade, [l'UNSA-Ferroviaire](#) s'implique et défend les intérêts de tous les salariés sur les sujets qui relèvent des compétences croisées de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI), de la Branche Ferroviaire (CPPNI), du Conseil d'Administration de la CPRPSNCF et de la CO-Fond d'Actions SS.

Point positif : la direction de l'action sociale commence à entendre que la transparence sur les évolutions est impérative, et c'est promis : « on viendra présenter aux instances idoines (CSSCT, CSE), les dossiers de suppression. » Reste à voir !

Le directeur ne cache pas que des rapprochements entre les métiers d'Optim sont à l'étude : rapprochement de locaux comme au Mans ou à Rennes entre les Services Médicaux et l'Action Sociale. Il nous parle d'expérimentation de présence des professionnels de l'Action Sociale dans les salles d'attente des Services Médicaux (Clermont-Ferrand), de rapprochement des secrétariats avec le service médical etc. Il reconnaît que des « **évolutions de métiers sont à construire, que des approches pluridisciplinaires sont à inventer avec notamment l'évolution inexorable des lieux d'accueil pour enfants (LAE)** ».

A la question précise de vos élus [UNSA-Ferroviaire](#) : « Qu'en est-il des LAE à l'horizon 2022 ? » Là aussi la réponse est restée évasive et a renvoyé à la concertation en cours au sein de la CO-FASS.

L'[UNSA-Ferroviaire](#) reste attentive aux possibles évolutions.

Monsieur LAUMIN nous parle « **de réinventer le geste éducatif au sein des CAS** ». Disposer les éducateurs en centre d'action sociale n'est pas une nouveauté : les premiers ont été mis en place au détour des années 2000 quand ont été fermés d'un coup plusieurs établissements d'accueil pour enfants.

Pour la direction, il faut requestionner l'offre éducative « **qui ne rencontre pas son public** ». Aujourd'hui, l'action sociale ne touche qu'une infime partie des jeunes par cette offre. « **Il faut réfléchir à faire autrement** » dit Monsieur LAUMIN qui évoque des « **pôles socio-éducatifs** » ...

Que doit-on entendre ? Le renouveau d'éducateurs dans certains centres sociaux ? Si oui, lesquels ?

Monsieur LAUMIN promet de revenir avant l'été. Il nous reste à espérer un peu plus de clarté dans les orientations et les propos !



Services Médicaux

Consultation sur le Projet de désamiantage et de mise en conformité des toilettes du SAS d'entrée du cabinet médical et du CAS de POITIERS

Le Service Médical et le Centre d'Action Social de Poitiers partagent le même bâtiment. Comme l'exige la réglementation, des repérages amiante sont effectués régulièrement.

En 2020, un rapport amiante a été initié. En concertation avec la direction de l'immobilier, il a été décidé le retrait du carrelage contenant de l'amiante et la mise en conformité aux normes PMR des toilettes du sas d'entrée du bâtiment commun aux deux établissements.

Les travaux sont prévus être réalisés du 12 au 30 juillet 2021, laps de temps qui correspond à une période de moindre activité médicale, paramédicale et sociale.

Durant, les directions des Services Médicaux et de l'Action Sociale ont souhaité que les locaux soient libérés afin de garantir une protection totale des salariés.

Cette décision a été prise en concertation avec l'équipe médicale et paramédicale, l'équipe de l'Action Sociale et la maîtrise d'œuvre des travaux.

Dans cet intervalle, le personnel du cabinet médical (une infirmière et un médecin du travail) serait en congés protocolaires. Les agents auraient la possibilité de consulter en cas de besoin sur les sites périphériques.

L'activité des salariés de l'Action Sociale se ferait en télétravail à plein temps avec la possibilité de faire les visites à domicile. Si une situation d'urgence nécessitait un rendez-vous en présentiel, des locaux à proximité seraient mis à disposition. Aucun congé ne serait imposé. Cependant, les salariés garderaient la possibilité de pouvoir en poser.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** ont voté favorablement dans le but de protéger ces salariés et dans leur intérêt puisqu'ils avaient accepté les propositions de la direction.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** ont toutefois insisté sur l'ICP (Inspection Commune Préalable) à prévoir bien en amont et sur la nécessité d'une mesure de l'empoussièrement avant la réintégration des personnels.

Nomination d'un médecin du travail au cabinet médical de CALAIS et à celui de DUNKERQUE

Le Docteur V., médecin du travail sur les sites de Calais et Lille partira en retraite le 1^{er} avril 2021.

Le Docteur E., médecin du travail sur les sites de Dunkerque et Lille a accepté une nouvelle mission et, par conséquent, ne s'occupera plus des agents affectés au cabinet médical de Dunkerque.

De ce fait, le docteur B. a été recruté à temps partiel à compter du 1^{er} avril pour assurer le suivi en santé au travail des agents de Calais et Dunkerque (1244 agents).

Les élus **UNSA-Ferroviaire** ont demandé le pourcentage d'utilisation du Dr B. afin de s'assurer de la concordance entre le portefeuille agents et la durée d'utilisation du médecin.

La réponse apportée par la Direction des Services Médicaux (DSM) est 53%, ce qui correspond aux exigences de l'agrément qui prévoit 2500 agents par médecin avec ou sans délégation d'actes.

L'**UNSA-Ferroviaire** insiste sur la mise en place des Visites d'Informations et de Prévention (VIP) qui permet de recentrer l'infirmier sur son cœur de métier.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** ont voté favorablement cette nomination.



Services Médicaux

Information relative à l'évolution de l'organisation du siège des Services Médicaux

La Direction des Services Médicaux a décidé de modifier l'organisation de son siège et de créer une direction de la production. L'objectif est d'assurer une cohérence des réponses à l'ensemble des clients des 5 SA, de faciliter les synergies, de piloter l'activité des visites médicales dans les trois médecines.

Cette évolution induit un changement d'organisation hiérarchique et fonctionnelle avec un objectif de supervision des visites médicales par une équipe médicale et paramédicale animée par un directeur de la production.

En parallèle, une réorganisation des missions des médecins principaux en santé au travail en aptitude sécurité et en soins sera mise en place.

L'organigramme évoluera vers une structuration en 6 pôles :

- Direction de la production,
- Pôle de soutien psychologique,
- Projet/ protection sociale,
- Méthode SI et organisation,
- Cellule d'études spécialisées,
- Pôle d'appui.

Focus sur la Direction de la production

Elle sera composée de :

- Un pôle médecine de soins englobant les laboratoires,
- Un pôle de santé au travail avec trois médecins principaux,
- Un pôle aptitude sécurité avec un médecin principal.

Les 3 médecins principaux en médecine du travail et le médecin principal en aptitude resteront sur leur poste. Ne souhaitant pas abandonner leur activité clinique, ils assureront cette mission en plus.

Aussi, pour être en accord avec le GPU qui aujourd'hui réfléchit en termes de territoire, la sémantique concernant les médecins de région et les DPR change pour évoluer vers médecins coordinateurs territoriaux et dirigeants paramédicaux territoriaux.

Focus sur la création du pôle projets, protection sociale

Ce pôle permettra l'étude de tous les sujets concernant les projets d'évolution de la médecine de soins (MS), le suivi des contractuels et fera le lien avec la CPRP SNCF.

Le Directeur des Services Médicaux nous affirme que ce dossier ne revêt aucun caractère de changement fondamental mais les élus **UNSA-Ferroviaire** sont tout de même prudents sur la face cachée de l'iceberg ...

Les élus **UNSA-Ferroviaire** regrettent la disparition d'un poste à part entière de médecin principal.

Ils ont questionné sur les termes de « production » et de « clients »

Le Directeur des Services Médicaux a répondu que les clients sont des clients institutionnels (SA/SAS).

Concernant le terme « production », il a spécifié qu'il ne s'agissait absolument pas d'obliger les médecins à avoir un résultat mais à avoir une vision globale des visites médicales dans les 3 médecines.



Services Médicaux

Information relative aux différents projets des Services Médicaux

Pour faire suite aux préconisations de la DIRRECTE lors du renouvellement de l'agrément des services médicaux, à savoir :

- recentrer les infirmiers en santé au travail sur leur cœur de métier et faire évoluer l'activité secrétariat vers la médecine du travail,
- développer la pluridisciplinarité afin de renforcer la prévention des risques professionnels,
- développer les Visites Informations et Prévention,

la Direction des Services Médicaux (DSM) réfléchit à différentes évolutions d'organisation pour répondre aux attentes de ses clients établissements et pour renforcer son organisation afin de d'optimiser la prévention en santé au travail.

Projet 1 : Appui des secrétaires auprès du personnel en santé au travail

Deux pistes sont envisagées en fonction de la configuration territoriale : le GMT (guichet unique en médecine au travail) et l'assistance administrative.

Le GMT est un guichet unique pour les prises de rendez-vous en médecine du travail. Il s'agit d'une interface entre les gestionnaires de l'utilisation (GU), les responsables RH des établissements ou les agents et les professionnels de santé. Il a pour objectif d'optimiser les plages de rendez-vous, de résorber les retards de visites médicales et de recentrer les infirmiers sur leur cœur de métier. Il est mis en place en région PACA depuis 2018 et à vocation à s'étendre dans les territoires Alpes, Auvergne et Rhône-Alpes.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** insiste auprès de la Direction des Services Médicaux pour que ce projet structurant et impactant les conditions de travail soit mis en consultation au CSE.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** ont souligné les résultats positifs de la mise en place du GMT sur la région PACA avec une excellente interaction entre les différents acteurs et interlocuteurs.

La direction a pris note de la confiance que notre OS accordait à ce projet et a décidé de le soumettre à consultation.

Projet 2 : Visites en santé au travail sur Lieu Principal d'Affectation (LPA) et valise connectée

Depuis 2019, la Direction des Services Médicaux développe les visites médicales en santé au travail au plus près du lieu d'affectation des agents ; demande initiée par SNCF réseau.

Des groupes de travail composés de représentants des établissements et des équipes médicales ont permis d'identifier le cadre d'organisation de ce projet. La Direction des Services Médicaux a déterminé en lien avec les établissements deux sites en cours d'expérimentation, Aurillac et Saint-Dizier et sept sites sont à l'étude.

Ce projet permet :

- d'optimiser l'utilisation des créneaux de visites médicales,
- de contribuer à la résorption des retards,
- améliorer la performance économique et RH des établissements en limitant la durée des déplacements des agents.

Pour assurer ces visites sur LPA, la Direction des Services Médicaux met à disposition du personnel infirmiers, une valise médicale composée d'outils connectés en USB permettant de réaliser les examens paracliniques.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** ont insisté sur une proposition de formation à la valise médicale. Ils veilleront à ce que le préventeur identifie les risques pour le personnel des services médicaux (trajet, vol, poids de la valise) et à l'identification des éventuelles adaptations à mettre en place locaux, matériel, infirmiers seuls ou en binômes médecins/infirmiers, organisation des déplacements et transport, ...

Les élus **UNSA-Ferroviaire** resteront vigilants quant au strict respect des fondamentaux inhérents aux métiers des professionnels de santé tel que l'hygiène et la confidentialité.



Services Médicaux

Information relative aux différents projets des Services Médicaux (suite)

Projet 3 : téléconsultation (suivi de l'expérimentation)

Ce projet a été mis en place dans le cadre de la crise sanitaire actuelle afin d'assurer une continuité de soins, de suivi en santé au travail, et de consultations de psychologue de l'aptitude sécurité. Il reste un outil supplémentaire d'amélioration du parcours salarié-patient.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** seront vigilants sur les répercussions sur l'emploi au sein des services.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** ont questionné la Direction sur l'élargissement de la téléconsultation aux infirmiers pratiquant des VIP. La Direction a répondu que certains infirmiers la pratiquaient déjà et que cela dépendait de la formalisation du protocole entre le binôme médecin/infirmiers.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** veilleront à l'amélioration des conditions de travail en lien avec les problématiques de réseaux informatiques pour assurer un déploiement de qualité.

Information relative au transfert des missions achats des Services Médicaux vers la Direction Déléguée Stratégie Finances (DDSF)

Cette information a été communiquée aux élus du CSE par écrit et n'a pas fait l'objet d'une présentation en séance.

Les secrétaires au sein des cabinets médicaux assurent les actes d'achats dans l'ERP ainsi que les actes d'achats hors ERP dits « PPU » (Paiement Pièce Unique)

La décision que ces actes soient repris par le département Achats de la DDSF intervient pour plusieurs raisons :

- Le renouvellement de l'agrément en médecine du travail qui préconise le développement de la délégation d'actes et la mise en place de secrétaires-assistantes.
- Le manque de maîtrise et les difficultés d'utilisation de l'ERP qui nécessite souvent un accompagnement.
- La poursuite du projet d'évolution de la DDSF mis en œuvre en janvier 2020 dans le cadre de la centralisation des processus (tous les achats des autres entités d'Optim'services sont déjà traités dans l'ERP par le département Achats et Comptabilité de DDSF).

Localement, le rôle des secrétaires sera limité à la communication de l'expression des besoins aux achats qui les enregistreront dans l'ERP puis les enverront aux fournisseurs.

Pour les élus **UNSA-Ferroviaire**, il n'y a pas d'opposition à cette nouvelle organisation qui doit permettre d'harmoniser la pratique et de dégager du temps pour les secrétaires afin qu'elles puissent se recentrer sur la médecine du travail comme le préconise la DIRRECTE.



SÛRETÉ FERROVIAIRE

Projet de redéploiement des effectifs SUGE du site de BRIVE

Retrouvez la déclaration [UNSA-Ferroviaire](#) lue en séance [ICI](#)

Le jeudi 11 mars 2021 a été présenté au Comité Social et Economique, le projet en consultation du redéploiement des effectifs du site de BRIVE.

Ce projet prévoit le redéploiement de tous les effectifs du site de BRIVE sur les autres sites de la Direction de Zone Sûreté Sud-Ouest en fonction des attentes des agents qu'ils auront l'occasion d'exprimer lors des entretiens exploratoires.

L'[UNSA-Ferroviaire](#) a interpellé la direction sur l'appellation du dossier car il s'agit derrière ce titre de **la suppression du site SUGE de BRIVE** prévu le 1^{er} juillet 2021 qui **impacte six postes**.

Compte-tenu que les faits d'insécurité sont en hausse sur ce secteur tout comme les heures commandées par les activités, l'[UNSA-Ferroviaire](#) a demandé à connaître la véritable raison de ce choix. Les élus [UNSA-Ferroviaire](#) s'inquiètent en effet que ce « redéploiement » ne soit que le début d'une réorganisation plus vaste visant à supprimer les petits sites partout sur le territoire.

L'[UNSA-Ferroviaire](#) a interpellé la direction afin d'obtenir des éléments sur l'accompagnement des agents impactés par cette suppression :

- Les entretiens exploratoires ont-ils eu lieu ?
- Quelles sont aujourd'hui les postes qui leur ont été proposés ?
- Quelles mesures concrètes d'accompagnement sont et seront prises ?

Pour la direction, son choix repose uniquement sur la baisse des heures de l'activité TER. Elle estime que la hausse des faits d'insécurité est à relativiser.

Malgré la suppression du site, la direction affirme qu'il n'y a aucune suppression de postes.

Alors même que les entretiens exploratoires n'ont pas commencé, la direction indique que sur les six personnes, deux ont émis le souhait d'une reconversion vers un autre service !!!!

Concernant les quatre autres personnes, deux seront affectés vers un autre site de la direction zone sûreté Sud-Ouest et les deux encadrants multi sites resteront sur leur affectation actuelle qui se situe à Limoges.

La direction confirme que les agents seront tous éligibles aux dispositifs prévus par le référentiel GRH00910 relatif aux « Dispositions pour accompagner la mobilité résultant des mesures d'organisation et d'évolution de l'emploi ».

Pour l'[UNSA-Ferroviaire](#), seul **un ancrage et un maillage fort du territoire** permet de garantir une politique sûreté de proximité pour les usagers, les clients et les salariés de la SNCF, gage d'une sécurité et d'un service efficace.

La sécurité de tous et pour tous doit être une priorité. Elle ne peut pas être la variable d'ajustement pour des prétextes économiques. L'[UNSA-Ferroviaire](#) a dénoncé **la suppression du site de BRIVE en votant NON lors de la consultation sur ce projet en CSE.**



INFORMATIONS PRATIQUES

LES ÉLUS UNSA-FERROVIAIRE À VOTRE ÉCOUTE

CSE SNCF SA
Directeur de la publication : Frédéric Fournier
Rédacteur en chef : Stéphanie Legros

Nom	Prénom	Mail	Nom	Prénom	Mail
LEGROS	Stéphanie	06 16 88 50 96 legros.s@unsa-ferroviaire.org	DUBREUIL	Thierry	06 12 24 78 76 dubreuil.t@unsa-ferroviaire.org
DELON	Stephan	06 11 74 77 37 delon.s@unsa-ferroviaire.org	COPOL	Paterne	07 85 39 51 56 copol.p@unsa-ferroviaire.org
MALLEGOL	Philippe	06 42 44 32 11 mallegol.p@unsa-ferroviaire.org	GIROD	Audrey	06 25 31 28 27 girod.a@unsa-ferroviaire.org
BERTIN	Nadine	06 27 36 43 41 nadine.bertin@sncf.fr	CASU	Didier	06 46 00 34 06 casu.d@unsa-ferroviaire.org
TROUCHOT	David	06 12 18 93 06 trouchot.d@unsa-ferroviaire.org	SOMPROU	Patrick	07 66 27 28 53 somprou.p@unsa-ferroviaire.org
CRESPIN	Annabelle	06.67.46.93.94 crespin.a@unsa-ferroviaire.org	VINCENT	Sarah	06 63 49 17 12 vincent.s@unsa-ferroviaire.org
VASSEUR	Christine	06 13 44 59 28 /06 20 65 16 20 vasseur.c@unsa-ferroviaire.org	MAINI	Olivier	06 78 73 65 66 maini.o@unsa-ferroviaire.org
MARCHETTI	Marie-Cécile	06 89 19 10 03 marchetti.mc@unsa-ferroviaire.org	DERUE	Bruno	06 17 93 19 15 derue.b@unsa-ferroviaire.org
ROBERT	Marie-Christine	marie-christine.robert@sncf.fr	LE COURTOIS	Franck	06 03 18 16 77 franck.le-courtois@sncf.fr
MANAZ	Sébastien	06 15 16 04 55 sebastien.manaz@cse-sncf.com	PIERRE	Sophie	sophie.pierre@cprpsncf.fr
PALLIX	Christophe	06 25 18 42 13 pallix.c@unsa-ferroviaire.org	DUCLOY	Philippe	06 60 58 37 64 philippe.ducloy@cse-sncf.com
RIVOALLAN	Agnès	06 16 74 03 23 rivoallan.a.unsa@gmail.com	GALLAVARDIN	Danielle	06 85 12 21 58 gallavardin.d@unsa-ferroviaire.org
PORCEL	Frédéric	06 74 67 00 59 porcel.f@unsa-ferroviaire.org	PIEROTTI	François	pierotti.f@unsa-ferroviaire.org
BOUR	Jean-François	bour.jf@unsa-ferroviaire.org	MAZERY	Stéphane	mazerystephane@gmail.com
CHIVOT	Jean-Louis	Secrétaire chivot.jl@unsa-ferroviaire.org	FOURNIER	Frédéric	Responsable Syndical fournier.f@unsa-ferroviaire.org

Vous souhaitez recevoir nos informations, inscrivez-vous à l'adresse suivante depuis une adresse mail personnelle (l'utilisation de la boîte mail professionnelle n'est pas recommandée) : cse.epicsncf@unsa-ferroviaire.org

Vous souhaitez consulter nos informations en ligne : <https://www.unsa-ferroviaire.org>

J'adhère à l'UNSA !

CONTRACTUELS Efficace

EXPERTISE Service public

Hot-Line Juridique Savoir-faire

Filières Autonomie

STATUT Responsable

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Fédération UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS
Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org

Nom:

Prénom:

Direction:

Adresse Pro:

Collège:

Tél:

Mail:

REJOIGNEZ – NOUS

ICI